Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260407-2026027-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 1er avril 2026 Date d'affichage : 1er avril 2026
Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie – TOUBOULIC Brigitte – LE VEN Moira – GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan –QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves
Procuration de PICHERIT Loïc à RIOU Brendan
Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-027

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AUPRES DU CNAS

Le Maire rappelle au Conseil son adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations contribuant à améliorer son quotidien ainsi que son épanouissement personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme délégué auprès du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL :

- Délégué élu : RIOU Brendan
- Déléguée agent : MAUDIRE Isabelle

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (Finistère)